

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

numéro
CM 220315 12

L'an deux mille-vingt deux, le quinze mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET à Lodève, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, PEDROS Isabelle, PANIS Michel,
POMAREDE Edith, GOURMELON Izïa, DETRY Thibault, STADLER Magali,
CAUVY Françoise, SYZ Nathalie, BENAMMAR-KOLY Fadilha, ENNADIFI Fatiha,
DRUART David, ROUQUETTE Damien, CAUMES Marie-Pierre, SAUVIER Jean-Marc

Absents avec pouvoirs :

KOEHLER Didier à SAUVIER Jean-Marc, BOSCH David à PEDROS Isabelle,
RICARDO Christian à STADLER Magali, LAATEB Claude à ROUQUETTE Damien,
ALIBERT Damien à ROCOPLAN Nathalie, FERAL Claude à PANIS Michel,
KASSOUH Hamed à VERDOL Marie-Laure

Absents :

GALEOTE Monique, SINÈGRE Joana

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE OUIGHOUR

CONSIDÉRANT la politique répressive chinoise actuelle qui mène des pratiques génocidaires à l'égard du peuple turcophone musulman sunnite Ouïghour dans la région du Xinjiang,

CONSIDÉRANT que les habitants Ouïghours sont déportés dans les camps dits de "rééducation" alors que ces camps servent à les humilier, les brutaliser et les torturer : des enquêtes et des témoignages ont révélé que les femmes subissent des stérilisations forcées, des viols et tant d'autres types de violence à cause de leur religion, que les familles sont détruites, surveillées et soumises à une forte pression de la part du régime chinois, que des pratiques courantes de trafic d'organes et autres atrocités semblent également y être organisées,

CONSIDÉRANT que cette politique contraire à un grand nombre de droits humains fondamentaux est intolérable et le silence des dirigeants européens pèse lourdement sur les consciences depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT que sous l'impulsion du député européen Raphaël GLUCKSMANN et de sa collaboratrice Dilnur REYHAN, un vaste mouvement d'indignation parcourt toute la France, une mobilisation forte sur les réseaux sociaux prend place et chaque ville française est appelée à réagir : soixante villes ont rejoint le mouvement national,

CONSIDÉRANT qu'un groupe "Lodève For Uyghurs" (lodeve.foruyghurs sur Instagram) a été créé et est suivi par un ensemble de citoyens,

CONSIDÉRANT que ce collectif vise dans les prochains temps à prendre de l'ampleur, en se faisant connaître et reconnaître par les Lodévois,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la Ville de Lodève au sein du mouvement national de soutien au peuple Ouïghour et d'autoriser le Maire à signer la charte de solidarité avec le peuple Ouïghour, annexée à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Gaëlle LÉVÉQUE et après en avoir délibéré, le :

- **ARTICLE 1 : INSCRIT** la Ville de Lodève au sein du mouvement national de soutien au peuple Ouïghour,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer la charte de solidarité avec le peuple Ouïghour,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÉQUE



Charte de solidarité avec le peuple ouïghour

Art. 1 : Nous nous engageons à nous tenir inconditionnellement aux côtés du peuple Ouïghour qui est réprimé et persécuté par le régime communiste chinois.

Art. 2 : Nous nous engageons à rendre visibles (communication, manifestation, etc.) les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime chinois contre les Ouïghours.

Art. 3 : Nous nous engageons à exiger des sanctions économiques, politiques et diplomatiques fortes contre la Chine.

Art. 4 : Nous nous engageons à demander publiquement l'arrêt du financement public des 17 Instituts Confucius — qui sont un instrument de propagande du Parti communiste chinois — par les collectivités locales.

Art. 5 : Nous nous engageons à favoriser le soutien politique et financier — par nos exécutifs locaux — des associations œuvrant pour la cause ouïghoure.

Art. 6 : Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour aider et protéger la diaspora ouïghoure vivant en France.

Nom du responsable politique ou du Maire de la ville :

Date :

Signature :

Charte proposée à signature par Dilnur Reyhan, Présidente de l'Institut Ouïghour d'Europe

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.